



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
HAUTE - BIGORRE

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2016**

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance  
du Conseil Communautaire du 16 mars 2016**

### **1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### **2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
  - l'environnement économique local et national,
  - le contexte financier,
  - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

### 1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

#### 1-1-1 Une prévision de reprise de la croissance économique

+ 1 % du PIB en 2015

+ 1,5 % du PIB pour 2016 (LFI 2016)

#### 1-1-2 Une inflation prévisionnelle qui reste basse

+ 0,1 % en 2015

+ 1 % en 2016

#### 1-2-3 Des taux d'intérêt encore très faibles

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, rester faibles en 2016. A noter que l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis avril 2015.

### 1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2016

#### 1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

+ 3,8 % du PIB en 2015

+ 3,3 % du PIB en 2016

L'objectif visé est un déficit public inférieur à 3 % en 2017 et inférieur à 1 % en 2019

#### 1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques :

- 91,7 % du PIB en 2013

- 95,1 % du PIB en 2014

- 96,9 % du PIB en 2015

La dette publique continue de progresser : elle atteint 2 103 milliards € à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 et représente 96,9 % du PIB.

### 1-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2016 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

#### 1-3-1 La poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Les collectivités locales vont subir cette année, et ce jusqu'en 2017, un prélèvement supplémentaire au titre de la contribution au redressement national des finances publiques.

##### Rappel : prélèvement au niveau national (en Milliards d'euros) :

2014	- 1,50 Mds €	} 2014-2017 : - 12,50 Mds €
2015	- 3,67 Mds €	
2016	- 3,67 Mds €	
2017	- 3,67 Mds €	

<b>En Mds €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	
Prélèvements 2014	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	
Prélèvements 2015		-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2016			-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2017				-3,67 Mds €	
<b>Total</b>	<b>-1,50 Mds €</b>	<b>-5,17 Mds €</b>	<b>- 8,83 Mds €</b>	<b>-12,50 Mds €</b>	<b>Total cumulé - 28 Mds €</b>

### **1-3-2 L'accentuation de la péréquation horizontale**

Le FPIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) poursuit sa progression pour atteindre 1 Milliard d'euros en 2016 représentant 1,9 % environ des ressources fiscales du bloc communal (au lieu des 2 % prévu initialement par la LF 2012).

Pour mémoire, 2012 = 150 M€

2013 = 360 M€

2014 = 570 M€

2015 = 780 M€

Le FPIC étant calculé en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal, le territoire communautaire devrait encore cette année y être éligible.

### **1-3-3 Un faible coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé, pour 2016, comme l'inflation prévisionnelle à 1 %.

### **1-3-4 Elargissement du FCTVA**

Le Fonds de Compensation de la TVA reste fixé à 16,404 % comme en 2015.

Il est à noter cependant un élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, en sus des dépenses réelles d'investissement.

### **1-3-5 Un soutien à l'investissement renforcé**

- avec la hausse du volume global de DETR : de 616 M€ à 816 M€

- avec la création d'un fonds d'investissement local réparti comme suit :

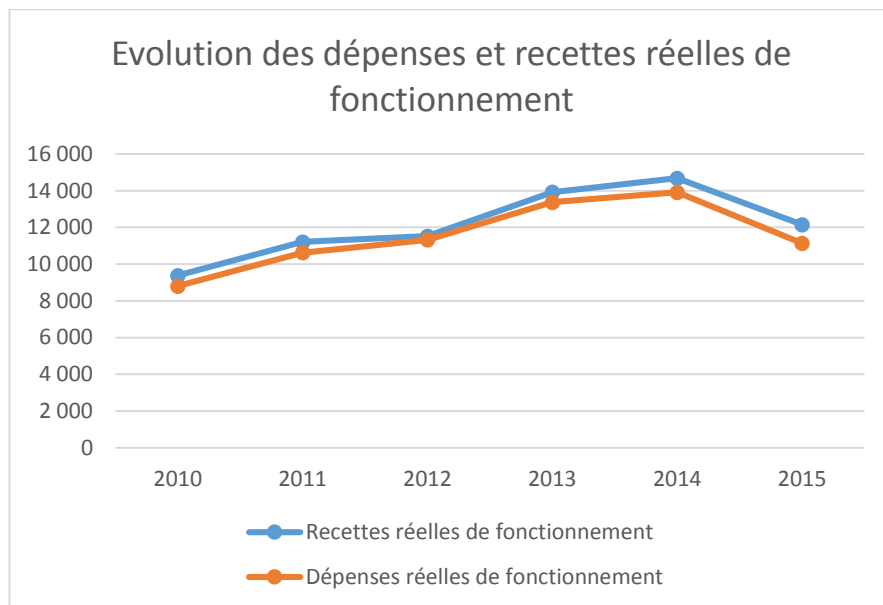
- 500 M€ destinés aux grandes priorités d'investissement

- 300 M€ destinés au développement des bourgs centre et ville moyenne

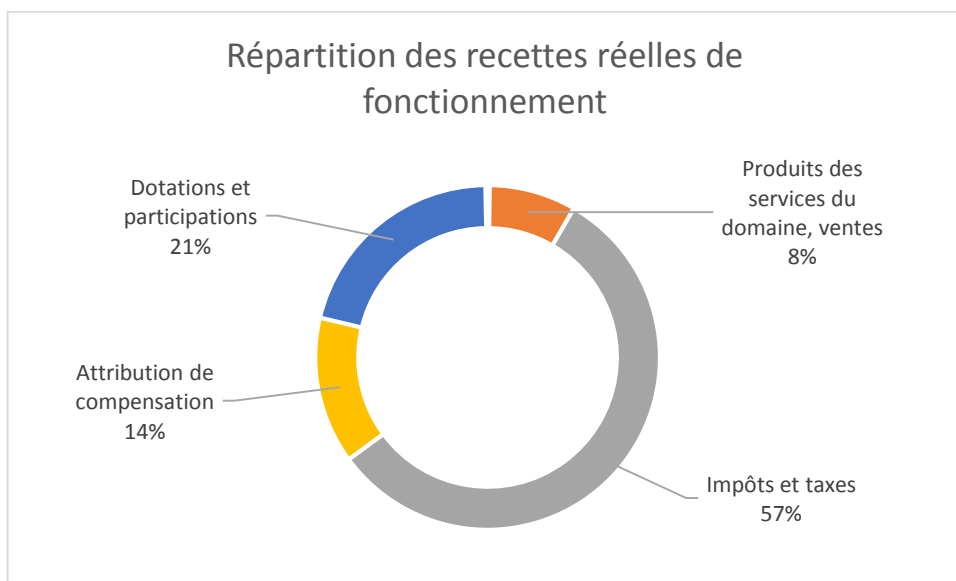
2-1 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE (BUDGET PRINCIPAL)

211 – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2010

Les recettes de fonctionnement restent légèrement supérieures aux dépenses. Il est à noter en 2015 une baisse sur le budget principal tant des recettes que des dépenses du fait de la création du budget annexe des déchets ménagers.



212 – Les recettes de fonctionnement



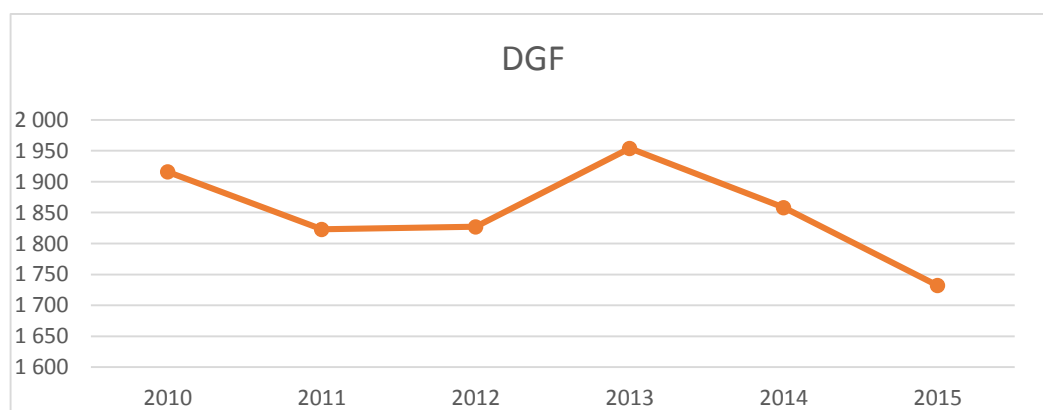
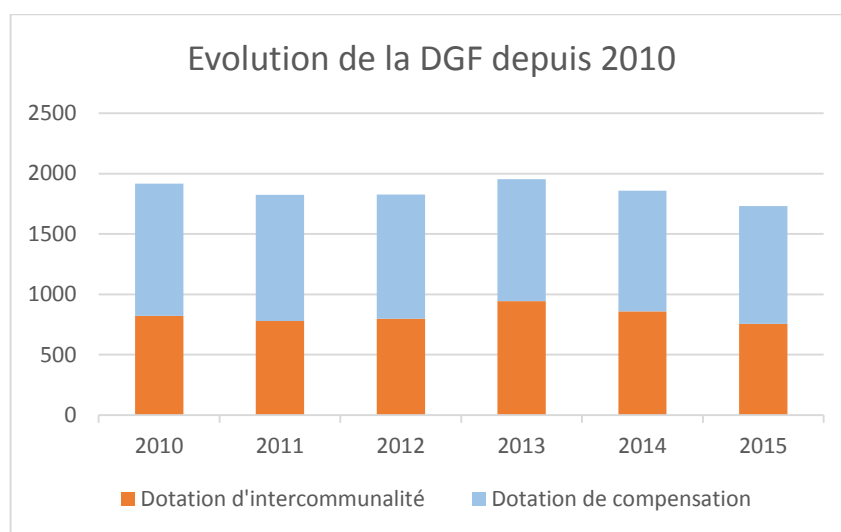
## Evolution de la fiscalité depuis 2012

BASES EN K€	2012	2013	2014	2015
Cotisation Foncière des entreprises	4 627	4 696	4 813	5 150
Taxe d'habitation	25 772	26 465	26 568	27 904
Foncier bâti	21 183	21 886	22 273	22 856
Foncier Non bâti	322	328	332	336

TAUX	2012	2013	2014	2015
Cotisation Foncière des entreprises	37,82%	37,82%	37,82%	37,82%
Taxe d'habitation	10,68%	10,87%	11,41%	11,41%
Foncier bâti	0,00%	0,50%	1,39%	1,39%
Foncier Non bâti	2,42%	2,46%	2,58%	2,58%

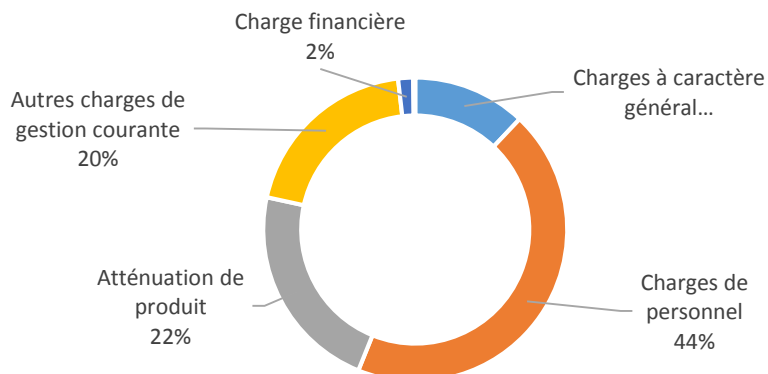
PRODUIT EN K€	2012	2013	2014	2015
Cotisation Foncière des entreprises	1 750	1 776	1 820	1 948
Taxe d'habitation	2 752	2 877	3 031	3 184
Foncier bâti	0	109	310	318
Foncier Non bâti	8	8	9	9
<b>Produit contributions directes</b>	<b>4 510</b>	<b>4 770</b>	<b>5 170</b>	<b>5 459</b>

## Evolution des dotations depuis 2010

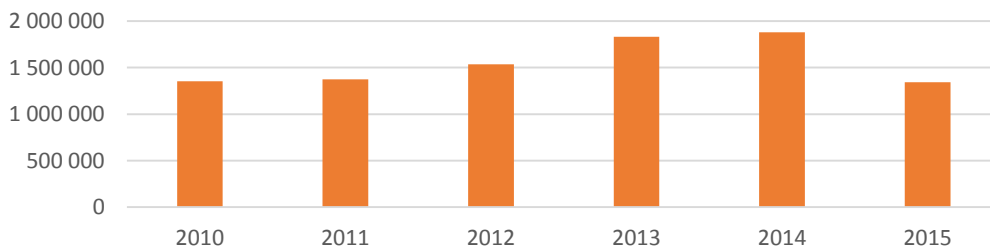


## 223 – Les dépenses de fonctionnement

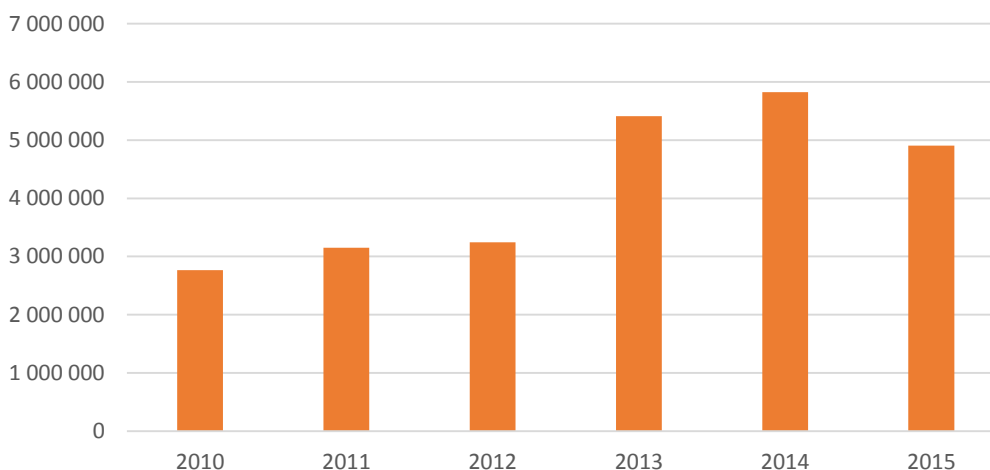
### Répartition des charges réelles de fonctionnement



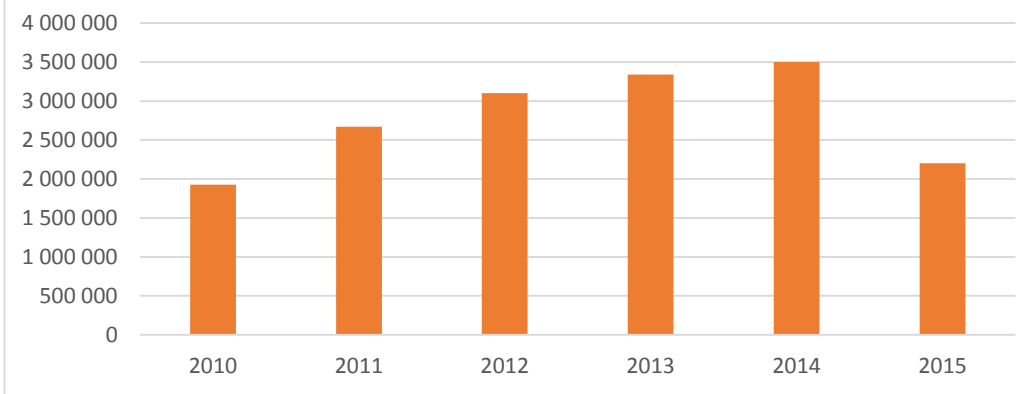
### Evolution des charges à caractère général (Frais d'énergie, prestations de service, achats de matières)



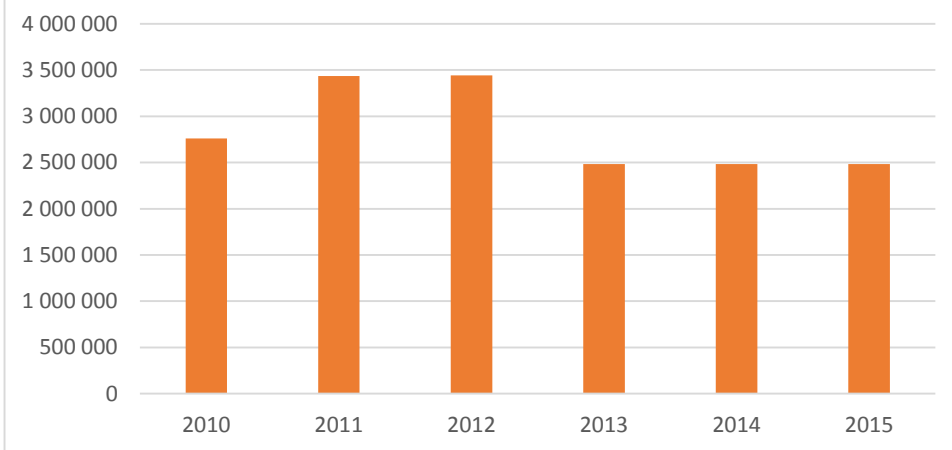
### Charges de personnel



### Autres charges de gestion courante (Contributions aux organismes, subventions)

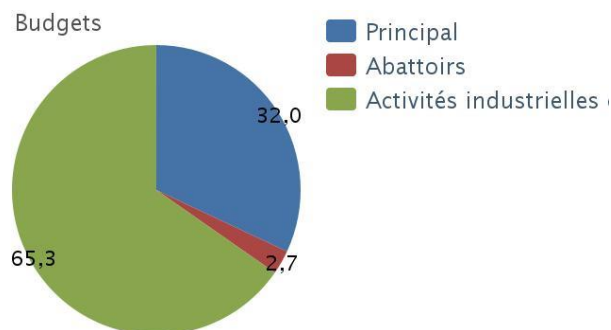


### Atténuation de produits (FNGIR, AC positives)



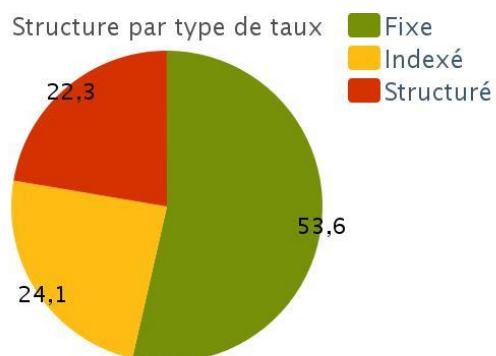
## 224 – La dette au 31/12/2015

### ↳ Répartition de la dette par budget





### ↳ Structure de la dette par type de taux (tous les budgets)



### ↳ Taux moyen de la dette (tous les budgets)

Le taux moyen de la dette au 31/12/2015 est de 3,49 %.

### ↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2010 (tous les budgets)

Encours au 31/12 en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget principal	2 378	2 313	2 535	4 662	4 752	4 805
Budget annexe AIC	11 123	10 815	10 980	10 538	10 116	9 818
Budget annexe Abattoir	100	177	220	311	402	403
Budget annexe des Déchets						
<b>TOTAL</b>	<b>13 601</b>	<b>13 305</b>	<b>13 735</b>	<b>15 511</b>	<b>15 270</b>	<b>15 027</b>

La hausse de l'encours reste limitée grâce à un recours à l'emprunt adapté aux besoins. Un emprunt de 550 K€ a été contracté en 2015 réparti comme suit : 350 K€ sur le budget principal et 200 K€ sur le budget AIC.

### ↳ Capacité de désendettement (Budget principal)

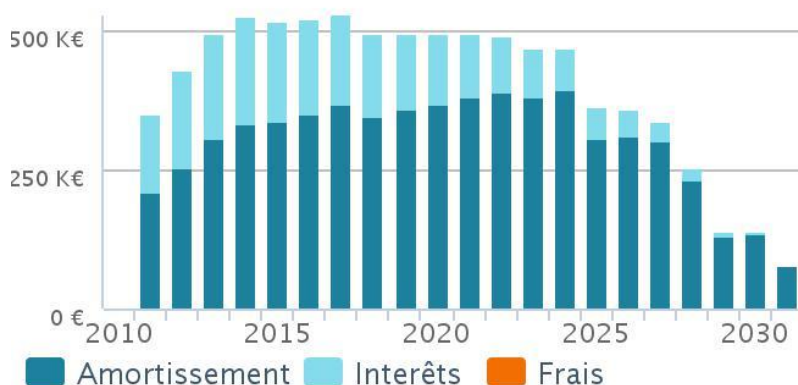
k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 31/12	2 378	2 313	2 535	4 662	4 752	4 805
Epargne brute	471	441	-22	251	438	1 024
<b>ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>	<b>-115,2</b>	<b>18,6</b>	<b>10,8</b>	<b>4,7</b>

En 2015, malgré la hausse de l'encours, l'amélioration de l'épargne brute réduit fortement le délai de désendettement en le ramenant à 4,7 ans. En d'autres termes, si nous consacrons la totalité de l'épargne brute du budget principal au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu moins de 5 ans.

↳ Evolution des annuités depuis 2010

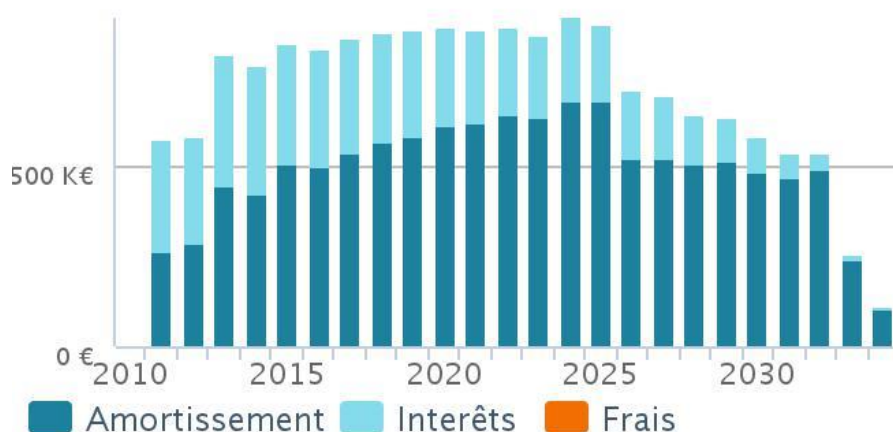
**BUDGET PRINCIPAL - EXTINCTION DE LA DETTE**

Tableau d'extinction



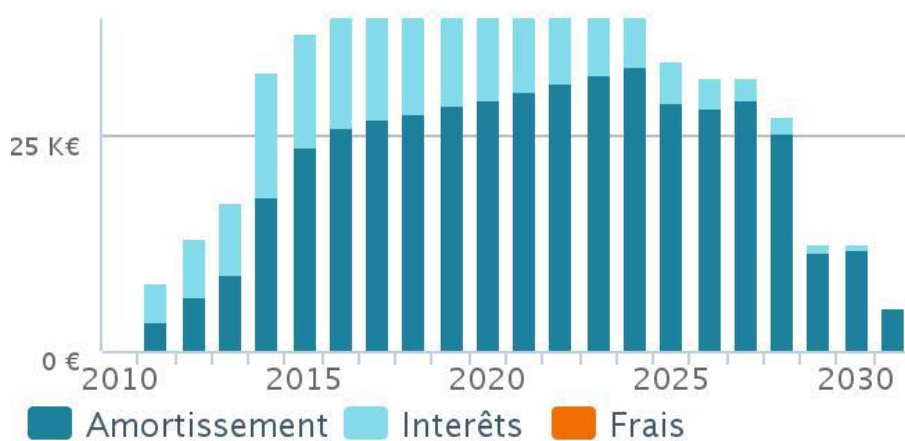
**BUDGET AIC - EXTINCTION DE LA DETTE**

Tableau d'extinction



**BUDGET ABATTOIR – EXTINCTION DE LA DETTE**

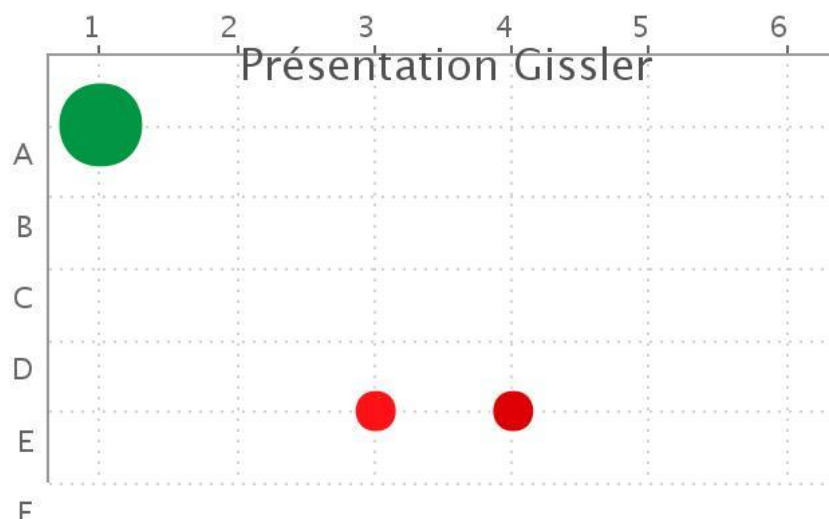
Tableau d'extinction



## BUDGET DECHETS – EXTINCTION DE LA DETTE

A noter que ce budget créé en 2015 n'a pas contracté d'emprunt.

### ↳ Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2015 (Charte Giesler ou niveau du risque de l'encours de la dette)



75,9 % de la dette de la CCHB est située en niveau 1 A, représentant un encours de 11 670 948,38 €.

Cependant, 22,30 % de l'encours présente un risque d'indice (écart de taux : Niveau 3/4) et de structure (avec effet multiplicateur sans cape – Niveau E)

- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt 3 E : 1 607 323,49 €

- Encours au 31/12/2015 de l'emprunt 4 E : 1 748 297,03 €

### 224 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette)

Au 31 décembre 2015, la situation financière de la CCHB s'est à nouveau améliorée par rapport à l'année 2014. Ceci s'explique par une meilleure rentrée des recettes de fonctionnement et une maîtrise des dépenses. Il est à noter également une baisse de la charge de la dette.

#### BUDGET PRINCIPAL

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit de fonctionnement courant	9 375	11 207	11 525	13 906	14 678	12 140
- Charges de fonctionnement courant	8 804	10 629	11 326	13 065	13 688	10 934
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>571</b>	<b>577</b>	<b>199</b>	<b>841</b>	<b>990</b>	<b>1 206</b>
+ Produits exceptionnels larges	20	4	3	18	3	12
- Charges exceptionnelles larges	37	60	143	111	38	24
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>554</b>	<b>521</b>	<b>59</b>	<b>749</b>	<b>955</b>	<b>1 194</b>
- Intérêts (66111 + 66112)	83	81	81	196	186	170
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>471</b>	<b>441</b>	<b>-22</b>	<b>552</b>	<b>769</b>	<b>1 024</b>
- Remboursement du capital	158	165	178	301	331	330
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>313</b>	<b>276</b>	<b>-200</b>	<b>251</b>	<b>438</b>	<b>694</b>

### BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit de fonctionnement courant	992	950	788	665	655	665
- Charges de fonctionnement courant	296	298	320	286	579	248
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>697</b>	<b>651</b>	<b>468</b>	<b>379</b>	<b>76</b>	<b>416</b>
+ Produits exceptionnels larges	0	3	228	423	709	378
- Charges exceptionnelles larges		150	100	13		
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>697</b>	<b>505</b>	<b>595</b>	<b>789</b>	<b>785</b>	<b>795</b>
- Intérêts (66111 + 66112)	384	385	356	364	349	330
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>313</b>	<b>120</b>	<b>239</b>	<b>425</b>	<b>436</b>	<b>465</b>
- Remboursement du capital	356	307	285	442	422	448
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>-43</b>	<b>-188</b>	<b>-46</b>	<b>-17</b>	<b>14</b>	<b>17</b>

### BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit de fonctionnement courant	883	849	1 038	1 137	1 131	1 294
- Charges de fonctionnement courant	848	890	1 006	1 104	1 068	1 265
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>35</b>	<b>-41</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>29</b>
+ Produits exceptionnels larges	46	45	45	53	45	45
- Charges exceptionnelles larges		3	5	0	7	1
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>81</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>73</b>
- Intérêts (66111 + 66112)	1	6	10	11	16	16
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>80</b>	<b>-5</b>	<b>62</b>	<b>74</b>	<b>84</b>	<b>57</b>
- Remboursement du capital	0	3	6	9	20	26
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>80</b>	<b>-8</b>	<b>56</b>	<b>66</b>	<b>64</b>	<b>32</b>

### BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS

K€	2010	2011	2012	2013	2014	BP 2015
Produit de fonctionnement courant						2 913
- Charges de fonctionnement courant						2 683
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>						<b>230</b>
+ Produits exceptionnels larges						3
- Charges exceptionnelles larges						
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>						<b>233</b>
- Intérêts (66111 + 66112)						0
<b>= EPARGNE BRUTE</b>						<b>233</b>
- Remboursement du capital						0
<b>= EPARGNE NETTE</b>						<b>233</b>

## BUDGETS CONSOLIDES

K€	2010	2011	2012	2013	2014	BP 2015
Produit de fonctionnement courant	11 251	13 006	13 350	15 707	16 463	17 012
- Charges de fonctionnement courant	9 948	11 817	12 651	14 454	15 334	15 131
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 303</b>	<b>1 188</b>	<b>699</b>	<b>1 252</b>	<b>1 129</b>	<b>1 881</b>
+ Produits exceptionnels larges	66	53	275	494	757	438
- Charges exceptionnelles larges	37	213	248	124	45	24
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 332</b>	<b>1 028</b>	<b>726</b>	<b>1 623</b>	<b>1 841</b>	<b>2 295</b>
- Intérêts (66111 + 66112)	468	472	447	571	551	516
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>864</b>	<b>556</b>	<b>279</b>	<b>1 052</b>	<b>1 290</b>	<b>1 779</b>
- Remboursement du capital	514	476	470	752	773	803
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>350</b>	<b>80</b>	<b>-191</b>	<b>299</b>	<b>517</b>	<b>976</b>

### III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

#### 3-1 EN MATIERE DE CHARGES COURANTES

##### 3-1-1 Vers une hausse des charges à caractère général

Même si l'objectif en matière de charges à caractère général telles que les frais d'eau, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, etc...est la baisse, l'année 2016 connaîtra une croissance du fait notamment :

- de la prestation assurée par le CDDE en matière économique ;
- de la prestation du cabinet informatique chargé de l'accompagnement dans l'organisation de notre service informatique ;
- de la prestation de décontamination à la médiathèque ;
- du remboursement à la société DECAP du service rendu en matière de Transport à la Demande de septembre 2012 à décembre 2015 ;
- de la hausse de la fréquence de la navette de la Mongie de telle sorte à répondre davantage aux besoins ;
- du paiement à la Ville de Bagnères de la navette estivale ;
- de la convention avec ASO pour le Tour de France ;
- de la réalisation d'une étude visant à préparer le transfert de compétences eau et assainissement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (condition pour maintenir le bénéfice de la DGF bonifiée).

##### 3-1-2 Hausse des frais de personnel

En sus des hausses classiques du fait du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) estimé à 2 %, de la hausse de certaines cotisations, l'année 2016 connaîtra une hausse des charges de personnel du fait essentiellement :

- d'une régularisation de la mutualisation de services avec la Ville de Bagnères de Bigorre, à savoir l'encadrement des services techniques, le secrétariat général, le secrétariat des services techniques, la gestion des assurances, la gestion des fournitures administratives, le service des marchés publics, l'encadrement des stades ;
- la régularisation de certaines mises à disposition de la Ville de Bagnères-de-Bigorre vers la CCHB comme les assistants de prévention ;
- le transfert à la CCHB des espaces publics informatiques.

### 3-1-3 Vers une stabilisation des contributions obligatoires aux organismes

En l'état actuel des préparations budgétaires, aucune hausse des contributions aux organismes à vocation touristique n'est prévue dans le budget principal (syndicat mixte Grand Tourmalet Pic du Midi, SIVU du Tourmalet, Syndicat mixte de valorisation du Pic du Midi).

Il en sera de même pour le contingent SDIS.

Quant au Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, sa contribution devrait passer de 29 K€ à 31, 8 K€.

Le Budget « Gestion des déchets », nouvellement créé, verra lui la contribution au SMTD65 rehaussée d'environ 268 K€.

### 3-1-4 Une baisse des subventions aux associations

Au titre de la spécialisation des compétences, il sera, cette année, donné une attention particulière à ne pas doubler des subventions aux associations qui perçoivent également des subventions communales.

Quant aux subventions versées aux associations d'intérêt général telles que l'ADIL, la crèche l'Alouette, il est prévu de stabiliser la dépense.

### 3-1-5 Une hausse des subventions exceptionnelles aux budgets annexes

Le budget principal subventionne depuis quelques années les budgets annexes :

- 45 K€ pour l'abattoir en 2015 (maintenu pour 2016)
- 376 K€ pour le budget AIC en 2015 (maintenu pour 2016)
- 0 K€ pour le budget « Gestion des déchets » dans un objectif d'équilibrer le service

### 3-1-6 Poursuite de la politique d'endettement maîtrisé

De telle sorte à soutenir l'investissement local, la Communauté de Communes est contrainte d'emprunter chaque année. Cependant, ces emprunts doivent rester de faibles montants pour éviter un endettement trop rapide.

#### Budget principal :

k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	165	178	306	330	337	349
Intérêts	79	83	190	188	178	170
<b>Annuité de la dette du budget principal</b>	<b>244</b>	<b>261</b>	<b>496</b>	<b>518</b>	<b>515</b>	<b>519</b>

#### Budget annexe des activités industrielles et commerciales

k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	307	285	442	422	498	496
Intérêts	384	355	359	350	333	323
<b>Annuité de la dette du budget annexe des activités industrielles et commerciales</b>	<b>691</b>	<b>640</b>	<b>801</b>	<b>772</b>	<b>831</b>	<b>818</b>

### Budget annexe de l'abattoir

k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	3	6	9	20	24	26
Intérêts	4	7	9	16	13	13
<b>Annuité de la dette du budget annexe de l'abattoir</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>39</b>

### Budgets consolidés

k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	475	469	757	772	858	871
Intérêts	467	445	558	554	524	505
<b>Annuité totale de la dette</b>	<b>942</b>	<b>914</b>	<b>1 315</b>	<b>1 326</b>	<b>1 382</b>	<b>1 376</b>

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir (poursuite de la baisse des dotations), il est impératif de veiller à ne pas augmenter l'endettement de façon exponentielle.

**En outre, au vu des faibles taux d'intérêt, il sera procédé à une analyse fine de tous les contrats d'emprunt de telle sorte à engager des réaménagements permettant de générer des marges de manœuvres supplémentaires.**

## 3-2 EN MATIERE DE RECETTES

### 3-2-1 La Dotation Globale de Fonctionnement fortement impactée au titre du redressement des comptes publics

La DGF de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre serait de 1 411 K€ en 2016 contre 1 732 K€ en 2015.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations d'intercommunalité	945	860	755	459	219	111	97	84
Dotations de compensation	1009	998	977	952	932	920	911	933
<b>DGF</b>	<b>1 954</b>	<b>1 858</b>	<b>1 732</b>	<b>1 411</b>	<b>1 151</b>	<b>1 031</b>	<b>1 008</b>	<b>1 017</b>
<b>Différence</b>	<b>127</b>	<b>-96</b>	<b>-126</b>	<b>-321</b>	<b>-260</b>	<b>-120</b>	<b>-23</b>	<b>9</b>

A noter que la Dotation d'intercommunalité avant minorations 2015 était en forte progression en raison de la très forte progression du CIF de la CCHB (Coefficient d'Intégration Fiscale) suite aux transferts de 2013.

Le CIF de la CCHB serait en 2016 de 53,32 %.

Pour rappel, le mode de calcul du CIF est le suivant :

$$\text{CIF} = \frac{\text{Produit fiscal du Groupement}^1}{\text{Produit fiscal du territoire}^2}$$

1) Produit fiscal du Groupement = Produit 4 taxes n-1 + TEOM n-1 + Redevance Assainissement n-1 + Compensation part salaire n-1 + AC négatives (reçues des communes) n-2 - dépenses de transfert (AC et DSC versées aux communes)

2) Produit fiscal du territoire = produit fiscal du groupement + produit fiscal des communes membres (produit 3 taxes + Redevance Assainissement des communes ou des syndicats)

Sans minoration, la Dotation d'intercommunalité de la CCHB aurait été en 2016 de 1 140 K€. La CRCP (Contribution au Redressement des Comptes Publics) de la CCHB serait en 2016 de 681 K€ contre 372 K€ en 2015. En 2017, la CRFP serait 920 K€.

### 3-2-2 Légère évolution de l'attribution de compensation

Suite à des négociations, les attributions de compensation des communes devraient légèrement être modifiées au bénéfice de la Communauté de Communes.

Elle devrait approcher 1 720 K€ en recettes (contre 1 677 K€ en 2015) et rester relativement stable en dépenses (49 K€).

### 3-2-3 Progression du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2016, le territoire (CCHB + les communes membres) devrait, encore cette année, être éligible au FPIC et recevrait 609 K€ contre 498 K€ en 2015. Les communes conservant la même part d'attribution FPIC depuis 2014, à savoir 142 k€, il sera proposé de maintenir cette règle permettant à la CCHB de conserver 467 k€ d'attribution FPIC en 2016 (contre 325 K€ si droit commun).

### 3-2-4 Fiscalité directe

#### ↪ Baisse du produit de la CVAE

Encore cette année, il est supposé une baisse du produit de la CVAE pour atteindre 410 K€ contre 425 K€ en 2015.

#### ↪ Une légère hausse du produit de la CFE

La progression des bases fiscales est estimée à 1,7 % en 2016 contre 7 % en 2015 (Rappel : modification des bases mini en 2015).

#### ↪ Une stagnation de la TASCOM et des IFER

Il est supposé une stabilité de la TASCOM (142 K€) et des IFER (265 K€)

#### ↪ Vers une hausse des taux de fiscalité des ménages

En 2016, les bases nettes de taxe d'habitation évolueraient de -0,4% contre 5% en 2015 (suite à la remise en place de l'exonération de taxe d'habitation pour les ménages à revenus modestes supprimée en 2015).

Les bases nettes de foncier bâti progresseraient de 1,5% en 2016 contre 2,6% en 2015.

Les bases nettes de foncier non bâti seraient figées.

BASES EN K€	2015	Evol	Prév 2016	Evol
Taxe d'habitation	27 904	5,03%	27 806	-0,35%
Foncier bâti	22 856	2,62%	23 200	1,51%
Foncier Non bâti	336	1,35%	336	-0,03%



Considérant la baisse de bases fiscales ci-dessus mentionnée,  
 Considérant la baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 321 K€ par rapport à 2015,  
 Considérant la prise en charge accrue des frais de mutualisation,  
 Il sera proposé pour 2016 une hausse des taux de fiscalité ménages de telle sorte à préserver un autofinancement nécessaire.

### 3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

#### 3-3-1 Fonctionnement

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>DOB 2016</b>	<b>% EVOL</b>
Résultat de fonctionnement reporté	569	699	22,81%
Atténuation de charges	24	21	-13,84%
Opération d'ordre de transfert entre section	64	60	-6,65%
Produits des services du domaine, ventes	991	952	-3,93%
Impôts et taxes	8 551	8 593	0,49%
Dotations et participations	2 565	2 164	-15,63%
Autres produits de gestion courante	10	6	
Produits exceptionnels	12	0	
<b>TOTAL</b>	<b>12 786</b>	<b>12 495</b>	<b>-2,28%</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>DOB 2016</b>	<b>% EVOL</b>
Charges de gestion générale	1 342	1 706	27,12%
Charges de personnel	4 907	5 277	7,54%
Atténuation de produits	2 484	2 484	0,00%
Virement à la section d'investissement	0	240	
Opération d'ordre de transfert entre section	308	320	3,90%
Autres charges de gestion courante	2 202	2 270	3,09%
Charges financières	177	175	-1,13%
Charges exceptionnelles	24	23	-4,17%
<b>TOTAL</b>	<b>11 444</b>	<b>12 495</b>	<b>9,18%</b>

### 3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

#### La capacité d'autofinancement

	2015	2016
Epargne brute	1024	-199
Remboursement du capital de la dette	330	349
Epargne nette	694	-548
Rec. D'invnt. (FCTVA + subventions + produits de cession)	677	742
<b>Autofinancement dégagé</b>	<b>1 371</b>	<b>194</b>

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il se dégage une capacité d'autofinancement de 194 K€ (sans compter l'excédent de fonctionnement capitalisé (642 K€) pour financer le programme des investissements.

### 3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2016

Le programme des investissements tel qu'il a pu être recensé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

EN K€	COUT
FONDS DE CONCOURS POUR CHANGEMENT AUTOCOM DE LA MAIRIE	15
FONDS DE CONSOURS POUR CLIMATISATION SERVEUR	5
MOBILIER DIVERS	10
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	20
OUTILLAGE DIVERS	15
MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	70
MATERIEL BAS ADOUR	8
SIGNALETIQUE CINEMA	5
RESERVES INCENDIE - PROGRAMME 2016	100
MATERIEL DIVERS CUISINE	15
TRAVAUX FACADES CUISINE	77
DOUBLAGE DES MURS NORD DE LA MEDIATHEQUE	20
TRAVAUX DIVERS CRECHES	15
REFECTION SOL CENTRE DE LOISIRS	8
MATERIEL DIVERS PISCINE, SALLES DE SPECTACLES, CRECHES, ETC	40
FONDS DE CONCOURS FACADES MAIRIE DE TREBONS	8
REHABILITATION AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	70
ANIMATION OPAH	37
ETUDE SCOT	45
TRAVAUX RIVIERES	36
DOCOB NATURA 2000	48
PORTES D'ENTREE DU NEOUVIELLE	128
CIRCUIT DE PAYOLLE	37
RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DE TOURISME	600
<b>TOTAL</b>	<b>1 432</b>

Ce programme d'investissement qui reste à valider nécessiterait un emprunt d'environ 961 K€.

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe des activités industrielles et commerciales
- Budget annexe de l'abattoir
- Budget annexe de gestion des déchets

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

### 5-1 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

#### **Fonctionnement**

En recettes, on trouve essentiellement des loyers et des remboursements de charges versées par les entreprises occupantes de nos zones d'activités ou de nos propriétés immobilières.

Le produit de ces loyers est prévu à hauteur de 630K€.

Ce produit permet :

- le financement des charges courantes des bâtiments loués (primes d'assurances, taxes foncières, entretien, etc...),
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci.

Pendant, comme chaque année, ce budget nécessite d'être subventionné par le budget principal dont le montant prévu en 2016 serait de 376 K€.

#### **Investissements**

La valeur des investissements prévus cette année est de l'ordre de 801 K€ financé par des subventions et un emprunt estimé à ce jour à 504 K€.

L'investissement portera essentiellement sur la poursuite d'opérations déjà engagées :

- Les travaux à destination de l'entreprise COMECA (520 K€)
- Travaux dans le bâtiment NIMITECH (130 K€)
- Divers travaux de voirie (30 K€)
- La poursuite de l'étude GPEC-T

### 5-2 LE BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement le produit de prestations rendues à des particuliers pour leur usage personnel, à des éleveurs pratiquant la vente directe ou à des grossistes. Le produit de l'activité est prévu à hauteur de 1 258 K€. Même s'il est prévu une stabilité de ces recettes, il est à noter une forte progression de l'activité depuis 2010 puisque ces recettes se sont accrues de 69%.

Les charges d'exploitation correspondent aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces prestations :

- Charges de personnel et charges courantes,
- Charges à caractère général : il est à noter cette année une volonté d'autonomisation de ce budget par la mise en place de remboursement de frais de structure auprès du budget général (frais de personnel des services fonctionnels : Direction, comptabilité, services techniques, etc)
- Les charges de la dette qui restent encore limitées à ce jour.

Il est important de souligner que ce service affiche depuis longtemps un déséquilibre structurel.

Le budget principal sera encore cette année amené à attribuer une subvention de 45 K€ (correspondant à l'Attribution de Compensation de la Ville de Bagnères lors du transfert).

Il serait toutefois intéressant d'introduire dans ce budget un remboursement des frais de structure au budget principal (Direction, comptabilité gestion des ressources humaines, services techniques) qui pourrait s'évaluer à 8 % des charges de personnel, ce qui impliquerait une meilleure lisibilité des coûts réels de ce budget mais une hausse d'autant de la subvention d'équilibre.

**En termes d'investissement**, il est envisagé cette année de lancer une réhabilitation complète de l'abattoir en vue de sa modernisation et mise en sécurité pour un coût total estimé à ce jour à 1 051 K€. A titre d'information, il a été déposé auprès de l'Etat un dossier visant un subventionnement de 60 % de ce coût.

L'emprunt résiduel s'arrêterait à 421 K€.

### 5-3 LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DECHETS

Constitué en dépenses de fonctionnement des coûts de collecte des déchets ménagers (régie + prestations de services), de la gestion des déchèteries ou du traitement des déchets par le MTD65, il sera recherché l'équilibre de la section de fonctionnement par une hausse de la TEOM. En effet, nous subissons cette année une forte hausse des coûts de traitement (de l'ordre de 269 K€) qu'une hausse de la TEOM devra combler. En outre, au même titre que le budget annexe de l'abattoir, il sera proposé de mettre en place un remboursement de frais de structures au budget principal.

Les aides au tri d'Eco Emballages, la vente de matériaux par le SMTD65 ou les redevances des usagers constituent les autres recettes de ce service.

**Quant à l'investissement**, les besoins sont à ce jour déclinés comme suit :

EN K€ TTC	COUT
LOGICIEL DE FACTURATION DE REDEVANCE SPECIALE	10
ELABORATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE	10
ETUDE DE FAISABILITE D'UNE RECYCLERIE	10
ETUDE ESPECES PROTEGEES ISDI LA GAILLESTE	10
ACQUISITION TERRAIN POUR MESURES COMPENSATOIRES ISDI	10
ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES	180
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	3
1 CONTENEUR MARINE POUR RECYCLERIE	6
MATERIEL DE COLLECTE (CONTENEURS, COMPOSTEURS, CO-LONNES)	50
1 KARCHER	10
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE	450
<b>TOTAL</b>	<b>749</b>

Certains de ces investissements bénéficieront de subventions de l'ADEME et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées qui seront sollicités comme l'a été l'Etat au titre de la DETR 2016 pour le financement de la déchetterie. Le solde sera financé par emprunt.

**Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du budget primitif 2016 prévu le 13 avril prochain**